

Le rôle du maître d'apprentissage

Qui est-il ?

Il peut être le **chef d'entreprise** lui-même, sauf accord de branche, ou un salarié volontaire.

Il est majeur et possède des **compétences professionnelles** mais aussi des **qualités pédagogiques**.

Sauf convention ou accord collectif de branche, le maître d'apprentissage doit :

Être titulaire d'un diplôme ou titre du même domaine que celui visé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent, et justifier d'une année d'exercice minimum dans l'activité visée.

OU

Justifier de deux années d'exercice dans un poste en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.



Combien d'apprentis peut-il encadrer ?

2 apprentis + redoublant maximum

Peut-il y avoir plusieurs maîtres pour un apprenti ?

Oui, plusieurs salariés peuvent **se partager** le rôle de maître d'apprentissage, il suffit de désigner un **référent** qui sera en charge de la liaison avec le CFA.



À quoi s'engage t-il ?

Le maître d'apprentissage doit **accompagner** l'apprenti dans l'entreprise, le **former** à ses métiers et lui **transmettre** ses compétences et savoir-faire pour acquérir les qualifications nécessaires à la préparation de son diplôme

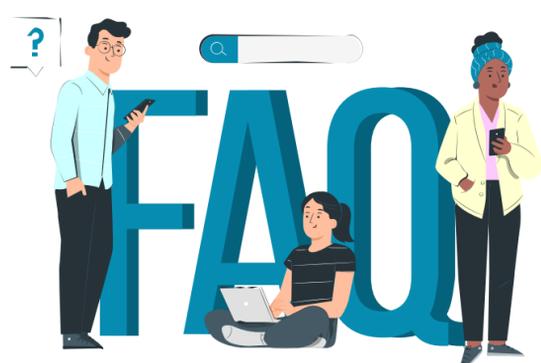
Comment ?

- Présenter son poste à l'apprenti
- L'informer des règles internes
- Organiser le temps de travail de l'apprenti
- Participer aux rencontres organisées
- Définir les missions et objectifs de l'apprenti
- Développer un plan de mise en pratique
- S'informer sur l'évolution de l'apprenti
- Effectuer une évaluation de l'apprenti
- Rencontrer 2 à 3 fois par an le tuteur pédagogique
- Soutenir l'apprenti
- Faire un compte rendu dans le livret électronique d'apprentissage (LEA)

L'objectif du LEA est de suivre, informer et évaluer les apprentis grâce à un accès internet sécurisé tout en maintenant la triade Maître d'Apprentissage / Apprenti / Tuteur.



Vous souhaitez en savoir plus ?



CFA Andilcampus
Technoparc 3 - Bât 10
1202 l'Occitane
05 34 31 60 50
cfa@andilcampus.fr